

## LOT 2 - FICHE-PROJET N°II.01

### AMENAGER LA PLACE DE GRAND-LEEZ

#### 1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

La place de Grand-Leez constitue un vaste espace au centre du village. Elle est bordée par l'église, l'ancienne maison communale réaménagée en maison de village par le 1<sup>ère</sup> PCDR (Espace Grand-Leez), un café. L'école communale est située non loin de là, ainsi qu'un espace de jeux.



*Place de Grand-Leez, vue depuis l'église (à gauche) et depuis le monument (à droite)*

La place est constituée d'un simple revêtement d'asphalte qui sert de parking pour les personnes qui fréquentent l'école ou l'EGL. Un monument aux morts est implanté au centre de l'espace. Au sol, un terrain de balle pelote est délimité, témoignant que ce sport traditionnel est encore vivant dans le village.

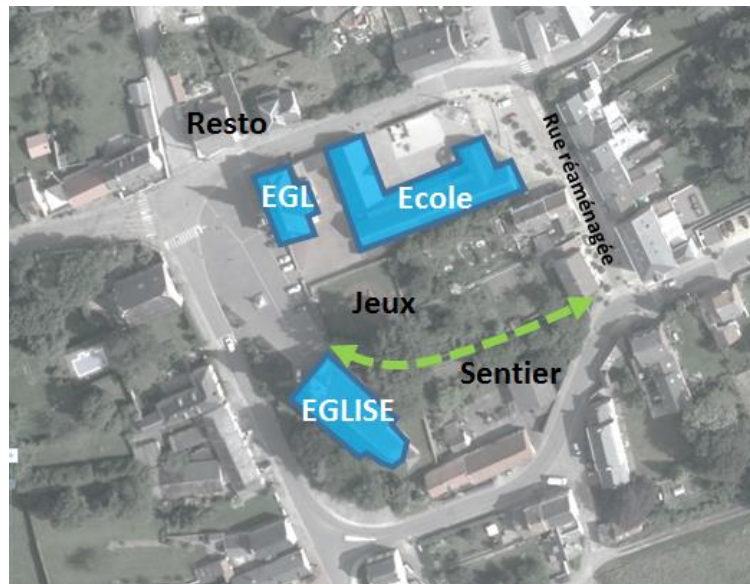
La place constitue un lieu de centralité évident et les habitants ont souhaité que cet espace soit aménagé afin d'offrir plus de convivialité et de s'ouvrir davantage à de multiples fonctions.

Les objectifs de l'aménagement sont multiples :

- Faire de la place un lieu qui soit aussi dédié aux espaces de rencontre et de convivialité, un vrai centre du village,
- Marquer symboliquement et qualitativement ce lieu central du village,
- Embellir cette place, la rendre plus esthétique, avec des matériaux plus nobles et davantage

de végétation,

- Préserver néanmoins un vaste espace qui permette les rassemblements, les activités multiples, sans en figer l'occupation par des aménagements trop rigides,
- Préserver et intégrer le terrain de balle pelote, facteur d'animation au cœur du village et porteur des traditions festives et sportives du milieu rural,
- Mettre en valeur le patrimoine du village, dont les habitants sont fiers, la maison de village EGL, l'église, les bâtisses rurales de qualité qui bordent la place,
- Organiser/discipliner le stationnement sur la place et aux abords, pour répondre aux besoins de l'école, des activités de l'EGL, de l'église..., mais en accordant la priorité à la convivialité et aux activités,
- Maintenir des espaces sécurisants hors de la voirie et des lieux de manœuvres pour le stationnement,
- Prévoir l'équipement technique utile pour l'organisation d'activités extérieures (eau, électricité...), ainsi que l'accès WIFI...



Fond de carte : Walonmap

Notons que le centre du village peut s'étendre à tout l'îlot. L'école, à l'arrière de l'EGL, en occupe une bonne part. La rue qui la borde et ses abords ont été réaménagés récemment. A côté de l'église, une petite plaine de jeux a été aménagée. Un sentier public traverse l'îlot.

## 2. JUSTIFICATION DU PROJET

Par la présence de l'EGL, de l'église, de l'école, de la plaine de jeux, du restaurant « Pom d'Epices »... cette place constitue le centre naturel du village et un lieu potentiellement dynamique pour les villageois. Il accueille déjà certaines activités, mais pourrait gagner en convivialité et en

multifonctionnalité par des aménagements mieux adaptés. C'est la seule place digne de ce nom dans le village. Elle constitue le prolongement des activités qui se concentrent dans le bâtiment de l'EGL.

Le projet avait déjà été sollicité dans le 1er PCDR. Il est à nouveau largement plébiscité par les habitants.

Des liens existent avec d'autres fiches, notamment,

- en lot 0, l'inventaire des villages,
- en lot 1, l'optimisation du réseau de chemins et sentiers (I.07)
- en lot 1, la mise en valeur de la spécificité des villages (I.10)
- en lot 2, l'amélioration de la mobilité intravillageoise (II.07)

### 3. LIEN A LA STRATEGIE DU PCDR

L'aménagement d'une place répond à des objectifs multiples au sein d'un village, les principaux étant liés aux espaces de convivialité :

**Obj. 1.1. Gembloux, sa ville et ses villages, renforcer les liens, l'identité locale et le vivre ensemble**

Obj. 1.2. Améliorer la vie associative et culturelle

**Obj. 1.3. Poursuivre et améliorer l'aménagement et le fonctionnement des lieux de rencontre, intergénérationnels.**

Obj. 1.4. Renforcer les services pour tous âges

Obj. 1.6. Communiquer et informer en matière de cohésion sociale et de services

Obj. 2.5. Préserver l'environnement rural, le patrimoine bâti et le paysage

Obj. 3.2. Favoriser l'usage des modes doux

Obj. 3.3. Améliorer la sécurité, la fluidité et le stationnement

Obj. 5.1. Gembloux, renforcer l'attractivité, la vocation historique, scientifique et culturelle

Obj. 5.2. Soutenir le commerce local et l'économie solidaire

Obj. 5.3. Valoriser les villages au sein d'une entité et d'un centre-ville rayonnant

### 4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

#### *Social et culturel*

Le centre de Grand-Leez abrite une église, la maison de village EGL, une salle paroissiale « Chez nous », une école, quelques petits commerces, une petite plaine de jeux... Mais il existe dans le village peu d'espaces publics permettant la rencontre et l'échange entre les habitants et les utilisateurs de ces différents lieux publics. Le réaménagement de la place et ses abords devrait permettre davantage de convivialité.

Le réaménagement de l'espace public et sa sécurisation profitera à de nombreux enfants et jeunes fréquentant l'école, l'EGL, la plaine de jeux. Il offrira un espace extérieur plus facilement

appropriable pour des activités autres que le stationnement des véhicules. Dynamisée par le Centre culturel et l'EGL, cette place est progressivement devenue un lieu qui rayonne au-delà du village.

Les aménagements mettront en valeur les bâtiments publics et l'identité du village. Ils favoriseront le sentiment d'appartenance, déjà fortement développé depuis le réaménagement de l'ancienne maison communale.

L'attrait de la place pourrait néanmoins y créer davantage d'animation et l'occupation de l'espace devra tenir compte de la proximité d'habitations riveraines, afin d'éviter que les habitants voisins n'aient à se plaindre de nuisances renforcées.

### *Environnement*

Les aménagements préserveront le cadre existant et intégreront de la végétation. Ils amélioreront le cadre de vie et la fierté des habitants.

Ils amélioreront la mobilité douce, devront aussi permettre de garantir la sécurité des différents usagers. Bien que du stationnement sera maintenu, il devra toutefois être discipliné et canalisé pour que les autres occupations puissent retrouver davantage d'espace. Cette question devra être examinée en détails afin de mesurer les besoins lors de manifestations importantes ou cumulées (école, différentes activités à EGL, balle pelote...). Des solutions alternatives de stationnement sont à proposer, en collaboration avec les acteurs locaux (associations, riverains...).

### *Economie*

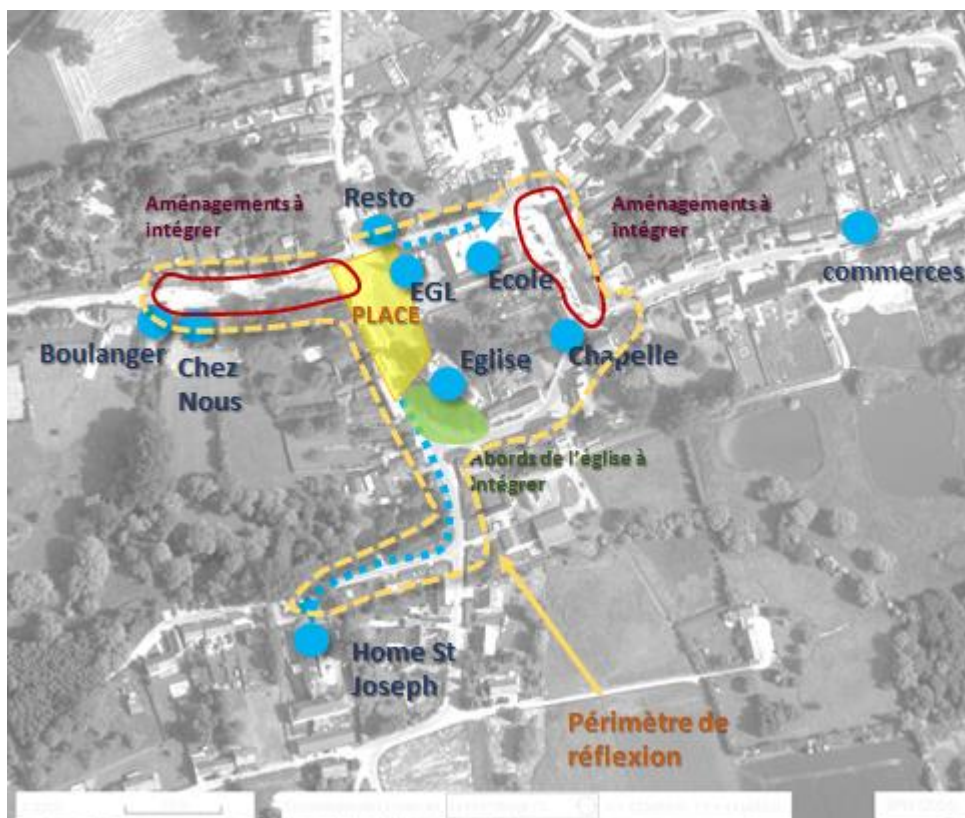
Quelques retombées économiques indirectes peuvent être escomptées, notamment pour les petits commerces proches qui bénéficieront de l'espace embelli et redynamisé, favorisant lui-même la vitalité des animations. La place pourra elle-même accueillir des activités commerciales occasionnelles ou des commerçants ambulants.

## 5. LOCALISATION ET STATUT

Le projet concerne la place et ses abords immédiats. Elle englobe l'espace place et la voirie qui la borde. Les aménagements devraient s'étendre jusqu'à l'école, pour rejoindre ceux qui ont déjà été réalisés sur l'autre partie de la rue de la Place. Le carrefour de la rue Henry de Leez et de la salle Chez nous ont eux aussi été aménagés. Il s'agira de tenir compte de ces aménagements pour garantir la cohérence de l'ensemble.

Les abords de l'église, en ce compris au sud de l'édifice, sont à intégrer, de même que la ruelle, la petite plaine de jeux et la chapelle.

Les habitants ont également demandé à ce que la jonction jusqu'au Home St Joseph puisse être incluse également dans la réflexion, afin que le centre du village puisse aussi profiter aux résidents de la maison de repos, bien que le public qui fréquente ces établissements soit de moins en moins enclin à sortir et à effectuer de longues promenades dans les environs. Cette préoccupation pourra néanmoins être vérifiée.



Fond de carte : walonmap

## 6. PORTEURS DE PROJET ET PARTIES PRENANTES

### *Porteur du projet*

Ville de Gembloux

EGL

### *Parties prenantes*

Fabrique d'église, paroisse

Ecole communale

Nombreuses associations qui fréquentent EGL et la salle paroissiale

Habitants de Grand-Leez

Riverains, commerçants proches  
Club de balle pelote  
Home St Joseph, résidents et personnel  
Centre culturel de Gembloux

## 7. PROGRAMME DE REALISATION

### *Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche*

- L'aménagement de places publiques est important dans tous les villages, mais d'autres entités telles que Lonzée ou Sauvenière n'avaient pas bénéficié d'aménagement dans leur centre de village dans le cadre du premier PCDR ou d'autres aménagements communaux antérieurs. A Grand-Leez, la rénovation de l'ancienne maison communale en l'Espace Grand-Leez a été l'un des projets phares du développement rural gembloutois. L'embellissement de la place viendra dans un second temps, renforcer cette dynamique positive et l'amplifier.

### *Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)*

- Rénovation de l'ancienne maison communale en maison de village (EGL). Dynamique nouvelle engendrée par la mise à disposition de cette vaste maison de village qui accueille de nombreuses associations et activités locales.
- Présence d'une autre salle de village paroissiale non loin de la place (« Chez Nous »).
- Aménagement des abords de la salle paroissiale et de l'école par des matériaux esthétiques et différenciés.
- Projet d'extension de la maison de repos Home St-Joseph en contrebas de la place, aménagement des trottoirs vers cette maison de repos.

### *Planification, descriptif de la mise en œuvre et phasage*

- Affiner la réflexion sur la programmation de l'aménagement : activités à prévoir, occupations récurrentes, occupations occasionnelles, nombre d'emplacements de stationnement à maintenir sur place ou à déplacer à proximité... en collaboration avec les habitants, en particulier les riverains, et les utilisateurs des infrastructures proches  
Intégration du jeu de balle pelote, nécessitant de respecter un revêtement approprié homogène, sécurisant pour les joueurs, une "zone morte" du jeu, ainsi qu'une zone de déplacements des joueurs hors des balises ; éviter la localisation de mobilier public aux endroits inappropriés,
- Affiner la réflexion quant à l'usage des sous-espaces de la place, au mobilier public à disposer (bancs, jeux, bacs à chiens...), aux éléments du patrimoine à intégrer et valoriser (église, EGL, monument...), aux trottoirs à aménager,
- Délimitation du contour effectif de la place : intégration de la plaine de jeux, des abords de



l'école, du sentier, des abords de l'église, intégration de la voirie entre le carrefour de la rue Béchée et la rue du Moulin à Vent d'une part, et la Petite Place d'autre part,

- Prendre en compte l'accès à l'école, qui se fait en partie par la place elle-même, afin d'orienter le stationnement des véhicules le plus judicieusement et d'encourager l'accès à la cour de l'école en toute sécurité,
- Aménagement de la voirie au niveau de la place et à son approche pour garantir la sécurité,
- Prise en compte du relief, en tirer parti, intégrer l'aménagement du talus et du mur bordant l'église, intégrer les espaces autour et derrière l'église, intégrer de la végétation, notamment autour de l'église et dans la partie haute de la place,
- Améliorer l'éclairage de la place, de façon fonctionnelle et esthétique.

#### *Démarches administratives à réaliser.*

#### *Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé.*

- Sentier de la traversée de la place à améliorer (éclairage, nettoyage, ...)
- Penser l'espace pour les différentes catégories d'âges et pour favoriser l'intergénéralité
- Voir fiche mise en valeur des spécificités villageoises : intégrer le positionnement d'un élément commun

## 8. EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

**Indicateurs de réalisation** : *Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre - Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réalisation des aménagements	OK	Rapport annuel du PCDR Constats sur place de réalisation du projet dans ses différentes composantes : revêtements, mobilier et équipement, éclairage. Réalisation en tout ou en partie

**Indicateurs de résultat** : Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible – Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Fréquentation de l'espace public et utilisation du mobilier du mobilier	Min 10 pers	Comptages de fréquentation à certains moments de la semaine via relais locaux (EGL, équipe éducative scolaire, riverains, membres de la CLDR) Utilisation des équipements jeux et sports
Qualité et adéquation des aménagements réalisés	Satisfaction Nombre de réparations	Questions aux relais locaux : satisfaction des usagers (école, EGL, villageois, riverains...) sur la fonctionnalité des espaces, du mobilier, sur leur solidité Service des travaux : réparations et constats d'incivilités
Dynamisation des activités : nombre de nouvelles activités organisées au cœur du village	Min 3 nouvelles après création	Rapport d'activité EGL et d'autres associations organisant des activités Rapport d'activité du Centre culturel Questions aux relais locaux